



Janvier 2018 N° 21

2018

Voilà arrivée cette nouvelle année avec son lot coutumier de Bons Voeux et d'Espoir...
Instant relatif et éphémère de pause dans les soucis quotidiens, personnels et professionnels. Curieuse alchimie entre l'affectif et le rationnel, où il paraît de plus en plus évident que l'un et l'autre sont indissociables. Car enfin notre vie professionnelle qui occupe une part non négligeable de notre temps, quand elle est faite d'incertitudes et de difficultés vient rapidement noircir notre vie personnelle.

En fin d'année 2017 bon nombre d'agents sont venus "envahir" le CTL (suppression d') Emplois pour exprimer leurs inquiétudes et leur mécontentement, tant les doutes sur leur avenir professionnel et les difficultés quotidiennes pour remplir leur mission deviennent prégnants. Et entendre les réponses du DDFIP. Mais point de réconfort, ils se sont vus opposé la *Légalité* * du N° 1 et le mutisme de ses adjoints.

Le début d'année s'est agrémenté de la venue du ministre que nous avons rencontré à Briançon. Si l'échange a été « intéressant », les perspectives n'en demeurent pas moins bien incertaines...

En ce mois de janvier, vient aussi le temps des Voeux d'affectations locales pour le mouvement complémentaire C, ainsi que les vœux pour les mutations nationales.

Mais là encore sans un réel changement d'attitude localement, et avec le durcissement des règles au niveau national, les vœux risquent fort de n'être pas entendus !

Alors pour mettre un peu de fun en ce début d'année nous avons penser vous demander d'exprimer trois vœux professionnels ! Bon ok, la CGT ne se transformera pas en Père Noël, mais nous listerons les vœux qui reviennent le plus souvent dans vos réponses, nous les publierons et les porterons dans les instances locales.

Pour ce faire, nous vous demandons de nous les retourner par mail sur la BAL CGTFIP 05 : cgt.ddfip05@dgfip.finances.gouv.fr

**Légalité : Légaliste Attitude*

VOEUX 1 :

VOEUX 2 :

VOEUX 3 :

SOMMAIRE :

page 1 : EDITO

page 2 : Guignol

page 3 : Rencontre au sommet

page 4 : Com'



Révélation sur la rémunération des cadres supérieurs : la DGFIP se tire une balle dans le pied

Un référé de la Cour des Comptes vient de mettre à l'index la politique de rémunérations des hauts cadres supérieurs par la DGFIP. Sont notamment pointés, des « dispositifs de rémunérations sans fondement légal » et une « utilisation irrégulière de l'ACF pour diverses indemnités ».

Elle en conclut par ailleurs que cela met à mal la cohérence de la politique des rémunérations.

On découvre ainsi que la DGFIP sait parfois prendre des décisions dans l'intérêt de ses personnels... Enfin de certains !



L'absence de fondement réglementaire d'une simple décision ministérielle n'a posé aucun problème sur la mise en paiement,

sans objection de la part de(s) comptable(s) payeur(s). C'est pourtant ce type d'élément qui a été présenté comme un

frein à la levée de la prescription concernant les arriérés de rémunérations liés à la non application de la réglementation ZUS.

De même, on découvre que l'administration a su utiliser les mécanismes de l'Allocation Complémentaire de Fonction pour « amortir » la perte de rémunération des conservateurs des hypothèques du fait du reclassement de leurs postes en services de publicité foncière.

Les agents qui ont vu à la même époque leurs indemnités forfaitaires de déplacement être remplacées par des ACF fiscalisées apprécieront la subtilité et l'ingéniosité des mécanismes inventés par leur employeur dans certains cas (à la DGFIP aussi les jugements de valeurs se font selon que vous serez puissants ou misérables, un peu comme dans les gares entre ceux qui réussissent et ceux qui ne sont rien).

La CGT Finances Publiques ne se réjouit pas de ces révélations. Elles confirment que la politique salariale dans notre administration n'est pas respectueuse des personnels. Elles confortent le sentiment d'injustice et de déconnexion entre une partie de l'encadrement et la plupart des effectifs. Et pourtant, c'est bien les agents qui vont devoir faire face au ressenti des contribuables et usagers devant l'ampleur des sommes annoncées.

Mais surtout, la CGT Finances Publiques déplore que la DGFIP continue de donner le bâton pour se faire battre auprès de la Cour des Comptes dans un jeu masochiste digne du théâtre de Guignol.

Car, nous ne sommes pas dupes sur les motivations réelles de ce référé. Derrière la question de la rémunération des hauts fonctionnaires de notre administration, il est aussi et surtout question de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire du Comptable public.

Par les manquements sur les contrôles de la dépense relevés, mais aussi par le fait que la Cour soulève l'incohérence supposées des indemnités accordées aux comptables publics au regard des risques qu'ils encourent, c'est bien la question de la séparation ordonnateur -comptable dont il est question.

Hasard ou coïncidence, notre Ministre de tutelle, qui va devoir répondre aux recommandations de la Cour, s'est exprimé il y a peu pour s'interroger sur la pertinence de cette séparation. Le Comité Action Publique 2022 va certainement lire le référé de la Cour des Comptes, mais quelles conséquences en tirera-t-il pour notre réseau comptable ?



RENCONTRE AVEC GÉRALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Le 8 Janvier 2018, le ministre étant dans le Briançonnais, il a satisfait à la traditionnelle visite avec les organisations syndicales.

Voici ce que la CGT Finances Publiques des Hautes Alpes a porté devant le ministre :

Sur CAP 2022

Pour la CGT, il s'agit d'un alibi pour toujours moins d'État et moins de services Publics, en effet il s'agit de réfléchir pendant le 1er trimestre 2018 à comment "réinventer le service public", à "améliorer les conditions de travail" et à "des économies pour les français".

Pour le ministre, il s'agit de faire un diagnostic pour voir comment faire autrement, ne plus faire ou externaliser.

La CGT revendique le renforcement et le développement des Services Publics pour une société plus juste et solidaire.

Sur la Fiscalité

La CGT doute que la réforme de l'ISF incitera les "1ers de Cordée" à investir et que la technique du "ruissellement" nous atteindra !

Contrairement à Gérard Darmanin, la CGT revendique le renforcement de la séparation de l'ordonnateur et du comptable qui permet d'être sûr que l'argent public est utilisé dans le respect des règles.

Sur la DGFIP

Nous avons alerté le ministre sur la progression constante du mal être des agents dû à la dégradation de leur quotidien (restructurations incessantes, manque d'effectifs, suppressions d'emplois, attaque des règles de mutations...).

Nous avons rappelé la baisse du pouvoir d'achat, l'absence de plans de qualifications et le durcissement en matière de droits et garanties.

Nous avons indiqué que dans notre département, les directeurs s'inspirent du fonctionnement national se disant légalistes et impuissants face aux décisions politiques.

Nous avons, enfin demandé plus de transparence et de lisibilité sur l'avenir de notre administration et nous avons rappelé qu'il nous semble inconcevable qu'aucune vision à moyen terme n'existe à la DGFIP.



Quand le DG fait sa Com'

Le directeur général invite les agents à venir « tchater » avec lui durant une heure le vendredi 26 janvier. Il consent à accorder gracieusement un temps aux personnels pour « échanger » et « répondre à [leurs] questions » mais refuse de leur accorder du temps lorsque ceux ci se mobilisent pour leur exprimer leur revendications.

Il est évident que les agents qui subissent les restructurations incessantes, la casse des règles de gestion, les suppressions d'emploi et une politique de rémunération sans ambition ont beaucoup de choses à lui dire. Une heure suffira-t-elle pour cela ? Evidemment non mais c'est la grande mode à la DGFIP dire qu'on va faire des miracles avec rien..

Pour autant, quelle sera la portée d'une telle initiative ? Si ce n'est une vaste opération de communication sans réel lien avec les préoccupations des agents.

Est-il prévu de retarder les ouvertures au public pour permettre aux agents en charge de l'accueil de suivre et participer à cette conversation ? Comment le DG choisira-t-il les questions des 100.000 agents auxquelles il va répondre durant ces 60 minutes ?

Pour la CGT Finances Publiques, il est évident qu'il faut s'attendre à un exercice de langue de bois parfaitement ciselé. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'exercice lancé par le gouvernement dans CAP 22 et ses forums: laisser croire qu'on est l'écoute mais décider sans tenir compte de rien si ce n'est de la volonté de réduire les dépenses. Pour la CGT ce n'est pas du dialogue social. Dès le CTR du 31 janvier, la CGT interpellera le directeur général sur les préoccupations de tous les agents !



Bulletin d'adhésion...

Mme M.

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / N° DGFIP (AGORA) :

Direction : Service / Résidence :

Grade : Échelon : Indice :

Temps complet Temps partiel : % Date d'entrée dans l'administr. :

Tél. pro : Tél. perso (facultatif) :

Adresse d'envoi de la presse :

Code postal/Cedex : Ville :

Mail professionnel :@dgfip.finances.gouv.fr

Mail personnel :@.....fr

A le / /

Signature :